

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	
	7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq

et le onze avril

à 09h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 4 avril 2025, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2025 n'ayant atteint le quorum que pour le collège Eau potable, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 11 avril 2025 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 08, collège assainissement non collectif : 06, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 02.
Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Date d'affichage	
	7 avril 2025

Monsieur VAILLANT Jackie est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet de la Délibération

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET REGIE EAU

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET REGIE EAU

VOTE :

POUR : 02
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget Régie « eau » (63901) pour l'exercice 2024,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation du déficit reporté au compte 002, pour 6 467,63 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**DELIBERATION
N° 2025-12**

**Le Président
Jean-Pol RICHELET**



après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 11 avril 2025

et publication ou notification

Du 11 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



ANNEXE

SSE BUDGET REGIE EAU (63901)		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		543 073,61 €
Dotation aux amortissement		181 719,46 €
	TOTAL	724 793,07 €
RECETTES		702 735,92 €
Resultat de clôture exercice 2023		15 589,52 €
	TOTAL	718 325,44 €
EXCEDENT		
DEFICIT	-	6 467,63 €
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		592 597,38 €
Déficit clôture exercice 2023		- €
	TOTAL	592 597,38 €
RECETTES		451 255,40 €
Excedent clôture exercice 2023		207 559,30 €
Excédent de foncion. Capitalisé		- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements		181 719,46 €
	TOTAL	840 534,16 €
RI 001 EXCEDENT		247 936,78 €
DEFICIT		
Restes à réaliser en dépenses		55 000,00 €
Restes à réaliser en recettes		41 000,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE	227 469,15 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
DF 002 AFFECTATION DU RESULTAT	-	6 467,63 €
RI 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER		- €
POUR INFORMATION		
	EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	233 936,78 €